

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé :	Date 22.02.2016	Heure 12h29	Numéro 16.326	Département(s) DFS
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Didier Boillat
Titre : Participation du patient aux soins ambulatoires à domicile, pourquoi le canton de Neuchâtel est-il plus généreux que la plupart des autres cantons?
Contenu : Selon le tableau résumé 2016 de l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile (Spitex), 19 cantons demandent, comme le permet le nouveau régime de financement des soins entré en vigueur au 1 ^{er} janvier 2011, une participation du patient aux soins ambulatoires (sans les soins aigus et de transition), en plus de leurs quote-part et franchise habituelles. Le canton de Neuchâtel a-t-il vraiment les moyens de figurer parmi les 7 cantons qui n'en demandent pas?
Réponse écrite demandée: <input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non

Champs en couleur = à remplir obligatoirement avant l'envoi

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Didier Boillat		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :